



OFFRE D'EMPLOI : JOURNALIER-CHAUFFEUR (2 POSTES)

La municipalité de Mille-Isles est à la recherche de deux personnes dynamiques pour le poste de journalier-chauffeur, temporaire, temps plein au Service des travaux publics.

NATURE DU TRAVAIL

Sous l'autorité du directeur du Service des travaux publics, le journalier-chauffeur aura pour responsabilité les tâches suivantes :

- Effectuer les vérifications préalables à l'utilisation des machines ;
- Conduire un camion, un tracteur et leurs équipements, ainsi que certains équipements comme des petits véhicules d'entretien ;
- Procéder à des réparations mineures sur les routes : le colmatage des nids de poule et autres réparations de pavage, remplacement de ponceaux ;
- Vérifier et réparer les bordures de chemins ;
- Aider à l'entretien des fossés et des ponceaux ;
- Opérer de la machinerie lourde ;
- Réparer/installer la signalisation sur les chemins de la municipalité ;
- Procéder à l'enlèvement des ordures et des différents objets le long des chemins ;
- Procéder au débroussaillage le long des routes et au pourtour de la signalisation ;
- Effectuer des tâches de conciergerie ;
- Effectuer des réparations mineures aux édifices municipaux ;
- Effectuer l'entretien ménager hebdomadaire de tous les bâtiments ;
- Faire l'entretien des terrains de la municipalité tels la coupe de gazon et l'entretien des parcs ;
- Effectuer l'élagage sur les emprises des chemins et sur les terrains municipaux ;
- Effectuer des travaux d'aménagement des berges ;
- Se conformer aux règles et normes de santé et sécurité établies par la municipalité ;
- Exécuter toute autre tâche connexe demandée par son supérieur.

EXIGENCES

- Détenir un diplôme d'études secondaires
- Détenir un permis de conduire valide, classe 3
- Posséder une attestation sur la sécurité sur les chantiers
- Détenir une bonne capacité physique
- Posséder des habiletés manuelles
- Posséder une expérience minimum avec certains outils mécaniques
- Posséder un bon jugement, de l'initiative et être autonome

COMMENTAIRES

La municipalité garantit trois (3) mois de travail à partir du 7 mai, 2018 à raison de 40 heures par semaine, la période de travail pouvant être prolongée au besoin.

L'horaire est du lundi au jeudi de 7 h à 16 h et le vendredi de 7 h à 13 h

CONDITIONS SALARIALES

16,71 \$ de l'heure

CONDITIONS DE TRAVAIL

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions en vigueur à la municipalité.

INSCRIPTION

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le **28 avril 2018, 11 h 30**

Par la poste

Municipalité de Mille-Isles
Poste de journalier-chauffeur
126,2 chemin de Mille-Isles
Mille-Isles (Québec) J0R 1A0

Par courriel : schannell@mille-isles.ca

Seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés. Vous devez spécifier dans votre demande d'emploi le nom du poste : **JOURNALIER-CHAUFFEUR.**

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec madame Sarah Channell au 450 438-2958 poste 2620.

* L'usage du masculin a pour seul but d'alléger le texte.